



BASKET
Coupe de France : Chartres (NI) crée l'exploit en battant Le Portel (ProA).
PAGE 24



FOOTBALL
Coupe de France : tirage clément pour Chartres et mitigé pour Mainvilliers.
PAGE 25



DREUX
Un rond-point en construction pour fluidifier l'entrée sud de la ville.
PAGE 14

lechorepublikain.fr

L'ÉCHO

RÉPUBLICAIN

Centre France

N° 24991 - MERCREDI 20 OCTOBRE 2021 - 1,10€

Un litige ? Ils le résolvent



■ **MÉDIATEURS.** Trouble de voisinage, différend entre deux associés, litige lié à une succession ou conflit familial... La médiation permet de résoudre à l'amiable des conflits sans passer par les tribunaux.

■ **EURE-ET-LOIR.** Ce processus de résolution des conflits, d'origine anglo-saxonne et encore méconnu en France, est l'ADN du Centre de médiation d'Eure-et-Loir (Cema 28), basé à Chartres. PHOTO D'ILLUSTRATION : PIERRE DESTRADE

PAGES 2 ET 3

PROPOS D'UN JOUR

New York en 90 minutes. Après des mois de panne sèche, le transport aérien retrouve des couleurs au fur et à mesure de la réouverture des frontières aux passagers étrangers. Ce sera le cas des États-Unis le 8 novembre. Mais depuis la mise à la retraite forcée du Concorde en 2003, qui reliait Paris à New York en trois heures, le vol est près de trois fois plus long. Une situation qui devrait bientôt évoluer. Alors que la compagnie United Airlines prévoit de reprendre les vols supersoniques en 2029, la start-up américaine Hermeus travaille un avion hypersonique. Capable de voler à 4.800 km/h, il traverserait l'Atlantique en 90 minutes.



Gastronogeeek donne une leçon d'Histoire ludique en cuisine

CHARTRES. Thibaud Villanova vient de publier *Cuisiner l'histoire*, un livre de recettes qui fait voyager dans le temps et l'espace.
PAGE 5



Le Rambolitain David Mimoun, père du micro envoyé sur Mars par la Nasa

RENCONTRE. L'astrophysicien originaire de Rambouillet travaille aujourd'hui à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace de Toulouse.
PAGE 13

Écho République
ISSN 1155-2220
20/10/21

ld

LE FAIT DU JOUR

Ils pratiquent la médiation comme

Leur mission : résoudre

Médiateurs

La médiation permet de résoudre à l'amiable des conflits sans passer par les tribunaux. En Eure-et-Loir, le Cema 28 la pratique depuis 1998 et vient de diplômer douze nouveaux médiateurs, au sein de son équipe. Christian Mercier, le président du Cema 28, en explique les principes.

Laurence Franceschini
laurence.franceschini@cevre.fr

Un trouble de voisinage : un différend entre deux associés ; un litige lié à une succession ; un conflit familial ou au sein d'une collectivité territoriale ; un désaccord entre une préfecture et le demandeur d'un titre de séjour, ou entre un maire et une entreprise de travaux publics, etc.

Ces dossiers n'ont pas pour seul point commun de souvent finir devant les tribunaux. Ils peuvent aussi les éviter en trouvant une solution grâce à la médiation.

Le processus de résolution à l'amiable des conflits, d'origine anglo-saxonne, encore méconnu en France, est l'ADN du Centre de médiation d'Eure-et-Loir (Cema 28), association créée en 1998, à Chartres.

Son président et membre fondateur, M^r Christian Mercier, ancien bâtonnier des avocats du barreau de Chartres, est un médiateur convaincu : « En France, quand on est en conflit avec quelqu'un, on entre directement en lutte, en saisissant les tribunaux. La médiation repose sur un principe totalement différent. Elle permet aux parties de trouver elles-mêmes une solution au litige qui les oppose. »

Mélangant subtilement la psychologie, la communication et le droit, le médiateur va s'intéresser, au-delà du conflit, aux personnes concernées. « Un juge règle les intérêts en cause mais ne traite pas les besoins des personnes », explique Christian Mercier. « Le médiateur n'est pas là pour donner une solution ou un avis. Il doit rester neutre et permettre aux parties en conflit de rechercher elles-mêmes la solution qui leur conviendra. L'accord ainsi trouvé aura plus de chances d'être exécuté qu'une décision de justice, qui leur aura été imposée. »

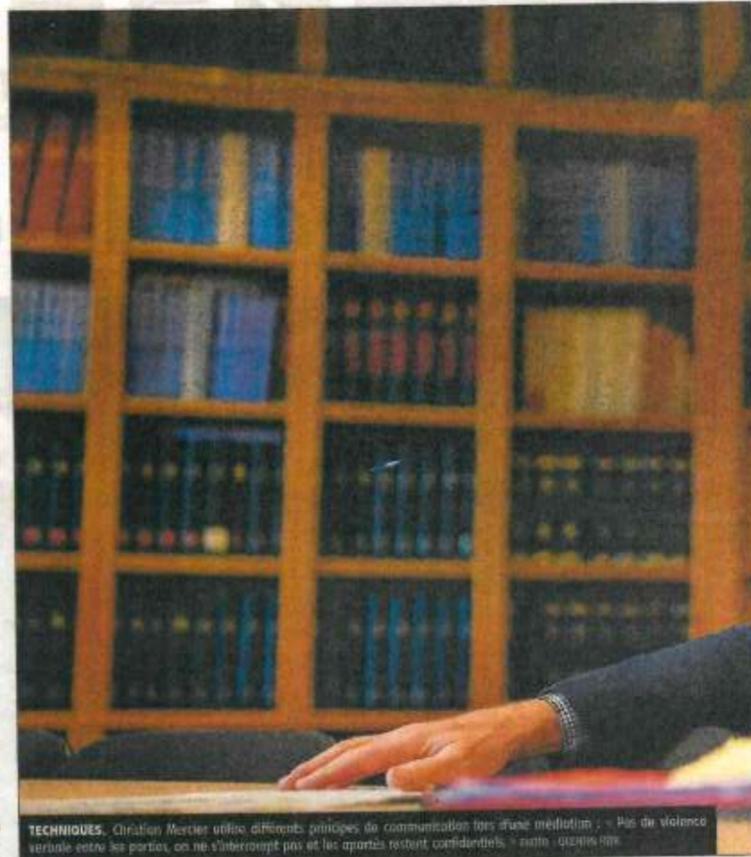
Tous les domaines, sauf le pénal

Le Centre de médiation d'Eure-et-Loir compte une vingtaine de médiateurs, issus du barreau de Chartres, mais aussi du monde de l'entreprise et de la société civile, qui peuvent intervenir dans tous les domaines, sauf le pénal.

Il peut s'agir d'un conflit familial, social (entre un employeur et un employé ou deux employés, par exemple), commercial (entre deux entreprises ou deux associés), administratif ou civil (trouble de voisinage, litige de succession ou de construction, etc.)

Pour entrer en médiation, les deux personnes en conflit doivent être d'accord. Elles peuvent interrompre le processus à n'importe quel moment.

La première étape consiste en des entretiens individuels avec le médiateur, soumis au secret



TECHNIQUES. Christian Mercier utilise différents principes de communication lors d'une médiation. « Pas de violence verbale entre les parties, on ne s'interrompt pas et les apartés restent confidentiels. »

professionnel, pour que chaque partie puisse s'exprimer de manière confidentielle et à cœur ouvert. Elles sont ensuite mises

en présence l'une de l'autre, accompagnées d'un avocat, si elles le souhaitent. « Dans la médiation, l'un des stades importants est la reconnaissance réciproque des besoins de chaque partie », indique Christian Mercier. « Cela permet de voir l'autre

pas lui-même cheminé intérieurement. Ce chemin personnel est indispensable. »

« Même si les médiateurs sont en majorité des avocats, on assiste aujourd'hui à une interprofessionnalité de la fonction », souligne Christian Mercier. Un chef d'entreprise, un agriculteur, un directeur et une responsable du Medef ont notamment participé à cette session d'approfondissement en Eure-et-Loir.

« Un gage de qualité »

Après une formation de base de quarante heures, les médiateurs du Cema 28 participent régulièrement à des sessions de perfectionnement de leurs connaissances. « Cette formation continue est un gage de qualité, de compétence et d'expérience », souligne Catherine Emmanuel.

Douze nouveaux médiateurs ont perfectionné leurs connaissances

Une solennité et un humanisme teintés de bonne humeur flottaient dans l'air du coquet salon d'honneur de la Maison de l'avocat, début octobre, à Chartres, lors de la remise de diplômes à douze nouveaux médiateurs du Centre de médiation d'Eure-et-Loir (Cema 28).

Les lauréats ont reçu un certificat d'approfondissement à la médiation et à la négociation, au cours d'une cérémonie présidée par l'avocat M^r Christian Mercier, ancien bâtonnier du barreau de Chartres et président du Cema 28, qui a lui-même suivi cette formation : « Je ne pouvais pas démentir être président d'un centre de médiation et ne pas connaître dans les moindres détails les techniques de la médiation. »



DIPLOMÉS. Les médiateurs ont reçu leur certificat d'approfondissement, après 170 heures de formation.

communication, dispensée à Chartres par Catherine Emmanuel, directrice pédagogique du Centre d'enseignement des modes amiables, à Paris. Cette expertise

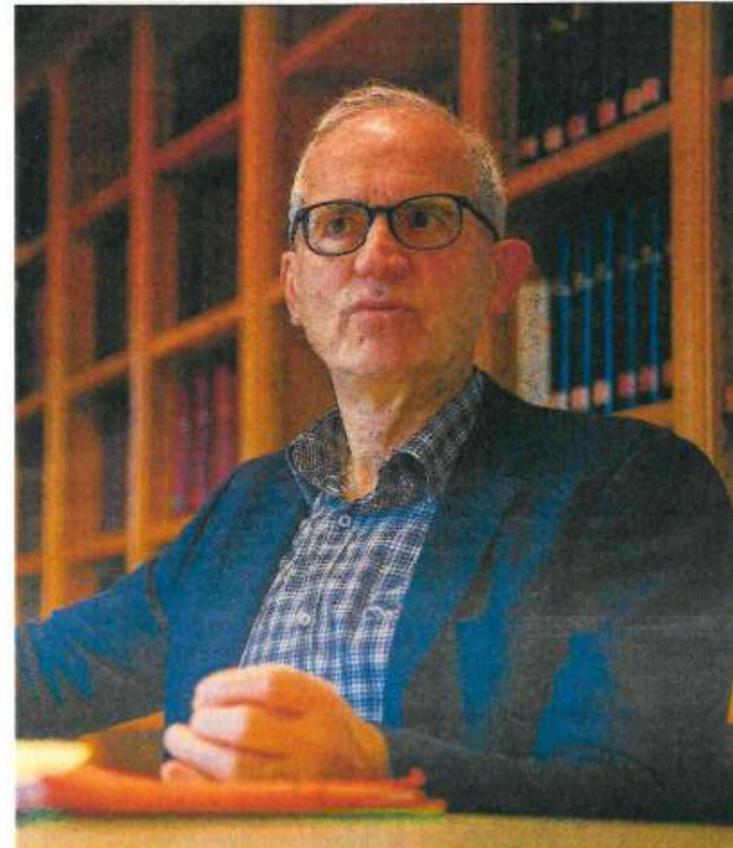
est intransférable sur le sujet et la fonction : « Un médiateur ne peut pas prétendre résoudre un problème entre des tiers s'il n'a

pas la médiation comme alternative aux procédures judiciaires

LE FAIT DU JOUR

alternative aux procédures judiciaires

les conflits à l'amiable



se d'un atout majeur : le temps. Il peut consacrer deux ou trois heures par séance à la résolution d'un seul conflit, quand les tribunaux enchaînent les dossiers à juger. Il peut aussi s'appuyer sur les avocats.

« Leur présence n'est pas obligatoire, mais recommandée : le client a quelqu'un à ses côtés pour le soutenir et l'avocat va aider à trouver une solution et la mettre en place. Il a d'ailleurs le devoir d'informer son client de ce qu'est la médiation. »

paix entre les deux parties, en étant à l'écoute, en faisant preuve d'empathie, mais sans porter le moindre jugement. Il n'est pas

là pour souffler sa solution mais il doit aider les parties à en trouver une. »

Pour cela, le médiateur dispose

Depuis que ce processus a été étendu à la juridiction administrative, en 2016, et sous l'impulsion du Conseil d'État, la médiation s'est beaucoup développée. Le Cema 28 a d'ailleurs passé une convention, au début de l'année, avec le tribunal administratif d'Orléans (Loiret), pour y dispenser des séances d'information. « Le juge ne peut pas imposer de recourir à la médiation, mais il peut imposer d'assister à une séance d'information. »

Le Cema 28 s'est occupé de trente-cinq dossiers depuis janvier, dans tout l'Eure-et-Loir. Une majorité concerne le domaine administratif. Mais chaque médiateur a ses préférences, comme le confie Christian Mercier : « La médiation familiale est compliquée. Je la laisse volontiers à mes collègues. J'aime bien la médiation civile, tous les problèmes liés aux successions, par exemple, ou encore les problèmes de voisinage. »

Un mélange subtil de psychologie, de communication et de droit

« Deux tiers de conflits résolus »

Cette connaissance accrue de certains milieux doit tout de même être utilisée avec prudence, selon Jérôme Boots, le chef d'entreprise : « Un médiateur doit rester objectif. Il ne doit pas donner son avis ou favoriser une des parties. C'est compliqué quand on est un expert dans le domaine. » Les médiateurs du

« On est de plus en plus sollicités », précise Grégoire Jaquemot, qui s'en réjouit, précise-t-il. « Je siège aux prud'hommes depuis dix ans et je constate que beaucoup de dossiers pourraient être réglés par la médiation. »

Son confrère, Jérôme Boots, évoque un recours de plus en plus massif à la médiation, qui serait imputable en partie, selon lui, à l'engorgement des tribunaux : « En médiation, deux tiers des affaires sont réglées et ne vont pas jusqu'à un juge. Aller au tribunal représente généralement des années de procédure et un coût que ne peut pas se permettre tout le monde. Une médiation s'achève en trois mois maximum. »

REPÈRES

Médiateur
Le médiateur est une personne neutre, impartiale et indépendante, qui aide deux parties en conflit à trouver une solution à l'amiable. Il facture des honoraires. Des associations comme l'Udaf 28 ou l'ADSEA proposent également ce service.

Médiateur de la République
Désormais appelé défenseur des droits, il réagit à l'amiable les litiges opposant les particuliers aux administrations ou sans large (contre des impôts, collectivité locale, entreprise publique, organisme social, etc.)

Médiateur de la consommation
Depuis le 1^{er} janvier 2016, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'oppose à un professionnel.

Médiateur culturel
Le médiateur culturel est l'intermédiaire entre les artistes, leurs œuvres et le grand public.

Médiateur de presse
Dans un média, le médiateur est un journaliste qui sert d'interface et fait le lien entre la rédaction et les lecteurs, en répondant notamment aux interrogations liées aux pratiques de la profession et aux choix éditoriaux. L'écho républicain a désigné un médiateur en 2019, qui anime une rubrique dédiée.

Au cœur de la médiation, un large éventail de professions



AGRICULTEUR. Grégoire Jaquemot est médiateur et cultivateur. (Aurore) / OLYMPIA 2024

Si la majorité des médiateurs du Cema 28 sont des avocats, d'autres catégories professionnelles peuvent exercer cette mission.

Grégoire Jaquemot est agriculteur dans le secteur de Janville-

en-Beauce. Il exerce depuis quatre ans une mission de médiateur au Cema 28, en prolongement de son activité de conseiller prud'hommal, à Chartres, dans la section employeurs, depuis dix ans. « Les périodes que je consacre à la médiation sont très concentrées donc, c'est facile de s'organiser », explique ce producteur de pommes de terre. Selon les calculs de Jérôme Boots, fondateur de la société Systech, qui fabrique des composants électroniques, à Gallardon, lui aussi médiateur au Cema 28, « être médiateur me prend 10 % de mon temps ».

Pour organiser une médiation, il faut suivre une formation initiale, ainsi qu'une formation continue de dix heures par an.

« Notre rôle n'est pas de trouver la solution mais de favoriser la discussion, la compréhension entre les personnes. Ce sont elles qui vont trouver les clés pour résoudre

leur conflit », résume l'agriculteur. Grégoire Jaquemot et Jérôme Boots exercent chacun leur profession, en marge de leur activité de médiateur. Cette double casquette peut constituer un avantage, selon Grégoire Jaquemot : « Les agriculteurs peuvent utiliser des termes difficilement compréhensibles par les non initiés. Je les connais, ces mots. La discussion entre moi et les personnes peut être plus fluide. En plus, ça les rassure. »

« Deux tiers de conflits résolus »

Cette connaissance accrue de certains milieux doit tout de même être utilisée avec prudence, selon Jérôme Boots, le chef d'entreprise : « Un médiateur doit rester objectif. Il ne doit pas donner son avis ou favoriser une des parties. C'est compliqué quand on est un expert dans le domaine. » Les médiateurs du

Cema 28 peuvent être sollicités par la chambre d'agriculture, un syndicat, une société d'assurances, par la Cour d'appel ou par les particuliers, notamment par le biais du bouche-à-oreille.

« On est de plus en plus sollicités », précise Grégoire Jaquemot, qui s'en réjouit, précise-t-il. « Je siège aux prud'hommes depuis dix ans et je constate que beaucoup de dossiers pourraient être réglés par la médiation. »

Son confrère, Jérôme Boots, évoque un recours de plus en plus massif à la médiation, qui serait imputable en partie, selon lui, à l'engorgement des tribunaux : « En médiation, deux tiers des affaires sont réglées et ne vont pas jusqu'à un juge. Aller au tribunal représente généralement des années de procédure et un coût que ne peut pas se permettre tout le monde. Une médiation s'achève en trois mois maximum. »



ENTREPRENEUR. Jérôme Boots dirige l'entreprise Systech.

La médiation constitue également une source d'inspiration, comme l'explique Jérôme Boots : « Le dialogue de manière plus constructive avec mes salariés, maintenant. »

Aurélien Chaple